

## **CODE DE BONNE CONDUITE**

L'organisation du **service de transport scolaire** des écoles élémentaires de la Ville de Haguenau relève depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2006 du Syndicat des Transports de Haguenau et Schweighouse-sur-Moder.

Ce service de transport scolaire, pris en charge par la Ville de Haguenau, est un service qui n'est pas obligatoire.

Celui qui demande à en bénéficier s'engage à accepter les clauses du présent code dont l'objectif est de fixer les conditions favorisant la sécurité, la discipline et la bonne tenue des élèves à l'intérieur des véhicules de transport scolaire comme aux points d'arrêt.

### **Aux arrêts de bus :**

- attendre dans le calme sans empiéter sur la chaussée
- ne pas commettre d'acte d'incivilité, ni de dégradations
- monter et descendre dans le calme et la discipline de sorte à éviter toute bousculade ou tout incident
- présenter le titre de transport au conducteur du bus : l'absence de carte pourra entraîner le refus d'accès au bus.

### **Durant le trajet, ne pas :**

- ne mettre debout dans le bus
- se disputer, se quereller, crier
- détenir d'objets dangereux
- se livrer à tout acte d'indiscipline, de violence ou d'incivilité
- fumer dans les bus.

**En toutes circonstances, le chauffeur et les autres élèves doivent être respectés.**

**En cas de non-respect des règles, des sanctions seront appliquées.**

Ces sanctions sont dans l'ordre de gravité :

- avertissement simple adressé aux parents lors d'un premier incident
- retrait provisoire du titre de transport
- retrait définitif du titre de transport.